



RAPPORT DE JURY

# CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE TEMPS COMPLET >>

*Service des concours statutaires*

Direction des ressources humaines

SEPTEMBRE 2024

Temps complet



# SOMMAIRE >>

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPEL DES EPREUVES.....</b>	<b>3</b>
1. EPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	3
2. EPREUVES D'ADMISSION.....	3
<b>LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>4</b>
<b>LE JURY .....</b>	<b>5</b>
1. LA COMPOSITION DU JURY.....	5
2. LA NOTE DE CADRAGE .....	5
<b>FORMATION DES CANDIDATS .....</b>	<b>5</b>
<b>LE DEROULEMENT DU CONCOURS.....</b>	<b>6</b>
1. ADMISSIBILITE .....	6
2. ADMISSION (ORAUX) .....	7
<b>STATISTIQUES .....</b>	<b>8</b>
1. HISTORIQUE DU CONCOURS :.....	8
2. CONCOURS 2024 :.....	8

# INTRODUCTION >>

Un concours sur titres pour l'accès au grade de psychologue de classe normale sur poste à **temps complet** est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 23 février 2024.

Le nombre de postes est fixé à 72.

## Références réglementaires:

- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.
- Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue
- Décret n°91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 26 août 1991 fixant la liste des diplômes d'études supérieures spécialisées ouvrant accès aux concours sur titres organisés pour le recrutement des psychologues de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 1er août 2019 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve adaptée pour les titulaires d'un doctorat candidats au concours pour l'accès aux corps des psychologues de la fonction publique hospitalière

## RAPPEL DES EPREUVES >>

### 1. Epreuves d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat ;

Une admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;

La liste d'admissibilité est établie par le jury par ordre alphabétique. Elle est affichée dans l'établissement organisateur du concours. Les candidats admissibles sont convoqués par courriel à l'épreuve d'admission.

### 2. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

Une épreuve adaptée est mise en place pour les docteurs en faisant la demande : *Les titulaires d'un doctorat candidats au concours prévu au I de l'article 3 du décret 31 janvier 1991 susvisé peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter une épreuve orale en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.*

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

# LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE >>

Pour les deux branches ouvertes au concours :

Etapes	Date
Inscription	Du 23 février 2024 au 25 mars 2024
Date limite de télétransmission	Jusqu'au 29 mars 2024, 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	05 avril 2024
Etudes de dossiers	Avril/mai 2024
Réunion d'admissibilité	14 mai 2024
Oraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le 02/09/2024 : Nicolas DELMAS et Maeva INGLEBERT ;</li> <li>○ Le 03/09/2024 : Nicolas DELMAS et Maeva INGLEBERT ;</li> <li>○ Le 06/09/2024 : Marlène RUAT et Gaëlle MALLE ;</li> <li>○ Le 13/09/2024 : Marlène RUAT et Françoise VILLEMAIN ;</li> <li>○ Le 16/09/2024 : Nicolas DELMAS et Gaëlle MALLE ;</li> <li>○ Le 17/09/2024 MATIN : Marlène RUAT et Maeva INGLEBERT ;</li> <li>○ Le 17/09/2024 APRES-MIDI : Nicolas DELMAS et Maeva INGLEBERT ;</li> <li>○ Le 18/09/2024 MATIN : Nicolas DELMAS et Maeva INGLEBERT ;</li> <li>○ Le 18/09/2024 APRES-MIDI : Marlène RUAT et Maeva INGLEBERT ;</li> <li>○ Le 19/09/2024 : Nicolas DELMAS et Françoise VILLEMAIN ;</li> <li>○ Le 25/09/2024 MATIN : Marlène RUAT et Françoise VILLEMAIN ;</li> <li>○ Le 01/10/2024 APRES-MIDI : Nicolas DELMAS et Gaëlle MALLE.</li> </ul>
Réunion d'admission	08 octobre 2024
Affichage des résultats	22 octobre 2024

# LE JURY >>

## 1. La composition du jury

### a. Le président

**DELMAS Nicolas** - DRH - AP-HP Hôpital Bichat - Claude-Bernard (Paris) (AP-HP (Paris) Hôpital Bichat - Claude-Bernard)

### b. Les membres

**RUAT Marlène** - Directrice des finances adjointe - AP-HP. Sorbonne Université

**VILLEMMAIN Françoise** - Praticien - Etablissement Barthelemy Durand a Étampes

**INGLEBERT Maeva** - Psychologue - CH DES PAYS DE MORLAIX

**MALLE Gaëlle** - Psychologue clinicienne GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences

## 2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

Le jury disposera pour les oraux d'une version papier du cv des candidats.  
Pour les doctorants il disposera de leur lettre de motivation et de leur CV.

### Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats recalés souhaitant rencontrer les jurys.  
Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours ;

# FORMATION DES CANDIDATS >>

Préparation Orale du concours des psychologues (1 jour) (RP : Roch-Etienne NOTO et Luc Picherit)

Cette préparation à l'oral du concours consiste en une journée d'information durant laquelle intervient un Directeur des Ressources Humaines d'un GH et l'après-midi est consacrée à un échange avec l'association des psychologues Psychihos et la fédération des collèges de psychologues de l'APHP autour des conseils appropriés en termes de préparation à l'oral.

Principaux axes de contenu :

Apport d'Informations générales sur les textes régissant la profession de psychologues  
Rappel des différents concours  
Conseils appropriés en termes de préparation orale

## LE DEROULEMENT DU CONCOURS >>

### 1. Admissibilité

#### Etudes de dossiers

Le jury a reçu 171 dossiers pour 72 postes ouverts au concours, ce qui témoigne de l'attractivité du concours de psychologue à l'AP-HP.

Au regard des dossiers présentés, le jury a noté :

#### *α Atouts des dossiers :*

- Grande qualité des dossiers présentés de manière générale (complétude des éléments transmis, qualité rédactionnelle et orthographique).
- Candidats dont les profils (ancienneté, logique de parcours) sont tout à fait cohérents avec la nature du concours (peu d'erreur de casting).
- Des motivations clairement exprimées.

#### *α Points d'attention des dossiers :*

- Des dossiers très hétérogènes, plus ou moins bien complétés
  - Les dossiers présentant trop de documents justifiant de la même activité (des publications, des attestations de participation à des séminaires/conférences) ne semblent pas nécessaires.
  - Mettre l'accent sur les documents principaux (CV, Lettre de motivation notamment)
- Peu de candidats ont présenté un document unique reprenant la totalité des pièces fournies. Cette présentation a été particulièrement appréciée du jury et devra être encouragée pour simplifier le travail de lecture et de recherche d'information dans le dossier par le jury. Cela n'a pas été pénalisant pour les candidats. Mais, il s'agirait d'une évolution bienvenue pour le travail du jury.
- Des CV sans forme : la forme doit être un minimum soigné. Certains CV ne contenaient qu'une liste sans espace et sans présentation. Cela ne permet pas de mettre en valeur le parcours du candidat. Un CV peut dépasser une page mais ne devrait pas dépasser 2 pages.

- La lettre de motivation ne doit pas être un CV-bis, mais bien présenter les atouts du candidat, résumer son parcours et en quoi être psychologue titulaire à l'AP-HP en particulier est une source de motivation. Peu de candidats ont su indiquer leur intérêt pour rejoindre l'AP-HP.
- Si la lettre de recommandation n'est pas un élément nécessaire, il est inutile par contre de les multiplier. Aucun candidat n'a été pénalisé sur ce point.

## 2. Admission (oraux)

Le jury a pu déceler des niveaux de préparations assez hétérogènes, ce qui a compté dans la note finale.

Les éléments d'appréciation des qualités du candidat et de sa motivation ont porté tant sur ses capacités à présenter un parcours de manière synthétique mais percutante, tout en liant cela à un souhait de devenir titulaire de l'AP-HP (et pas d'un autre établissement public), que sur les qualités professionnelles qui ont pu être présentées (outils cliniques utilisés dans la pratique professionnelle, capacité du candidat à prendre du recul sur sa pratique tout en s'inscrivant dans un environnement professionnel complexe, ouvert sur d'autres professionnels, sur un site et sur une institution dynamique et porteuse de projet).

Si certains candidats ont paru très à l'aise dans cet exercice, d'autres, en revanche, ont eu des difficultés à valoriser leur parcours et leur implication<sup>1</sup>, ou à donner des éléments motivant leur intégration au sein de la fonction publique. Il est apparu à plusieurs reprises des candidats liant le bénéfice du concours à la reconnaissance par l'institution de leur travail. La méconnaissance complète du statut des psychologues (liaison hiérarchique, temps FIR...) et de ses avantages (titulaire de son grade, mobilité, montée d'échelon, prime de service...) a souvent été un élément rédhibitoire dans l'appréciation des candidats, de même que l'absence de connaissance du collège des psychologues (de son intérêt à ses limites).

Les connaissances du candidat quant à l'actualité de son groupe hospitalier ou de l'AP-HP, mais également sur le statut des fonctionnaires ont pu être testées. Quelques candidats ne connaissaient ni leurs interlocuteurs au sein de l'administration<sup>2</sup>, ni ne semblaient être familiers avec les principes fondamentaux de la fonction publique (neutralité, devoir de réserve, continuité de service ...)

Enfin, il a été particulièrement apprécié les candidats capables de prendre du recul sur leur pratique professionnelle, sur les contradictions qui ont pu être soulevées par le jury et qui ont pu donner lieu à un échange nourri avec le jury.

Sur la forme à proprement parler, le jury se permet de rappeler quelques règles qui ont parfois manqué à certains candidats: le positionnement face au jury (respect, juste distance, exprimer des considérations sur sa vie personnelle). Il convient aussi d'encourager les candidats à s'entraîner pour son oral devant différentes personnes pour réduire le stress le jour j. Le jury cherche à apprécier la qualité du parcours, les connaissances mais aussi la personnalité des candidats. Il y avait une grande disparité je trouve avec des candidats qui avaient des connaissances et un beau parcours mais qui à l'oral étaient pétrifiés.

---

<sup>1</sup> Si la durée d'exercice a pu parfois jouer dans la difficulté de valoriser son engagement, certains candidats même avec une expérience relative ont su parfaitement montrer leur implication.

<sup>2</sup> Qui ne se réduisent pas au chef de service et au cadre.

## 1. Historique du concours :

[Le précédent concours date de 2021.](#)

- 50 postes ouverts
- 86 candidatures admissibles pour 233 candidats inscrits
- 50 lauréats sur liste principale
- 3 candidats inscrits sur liste complémentaire

## 2. Concours 2024 :

- 72 postes ouverts
- 103 candidatures admissibles pour 171 candidats inscrits
- 72 lauréats sur liste principale

	Nombre de candidats (admis à concourir)	Etudes de dossiers	Admissibilité		Admission		
			Nombre de candidats (admissibles)	Recalés de l'admissibilité	Nombre de présents	Nombre d'admis	Non Admis
Femmes	153	153	94	59	93	67	27
Hommes	18	18	9	9	9	5	4
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>171</b>	<b>103</b>	<b>68</b>	<b>102</b>	<b>72</b>	<b>31</b>

**Seuil d'admission :** 11

**Amplitude des notes :** de 3.75 pour la plus basse à 18.50 pour la plus haute